

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville

Contrat de Ville

REF : CDV2006008

Signataire : MA/CG

OBJET : Remboursement des dépenses de personnel engagées par la ville en 2006 par la Caisse des Ecoles publiques d'Aubervilliers pour la mise en place du dispositif de réussite éducative

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 (Titre II I- chapitre 128, programme 15 et 16) relative à la mise en place des dispositifs de réussite éducative,

Vu la convention passée entre la ville et la caisse des écoles relative à la mise en œuvre du dispositif de réussite éducative autorisée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2005,

Vu la convention à intervenir avec la Caisse des Ecoles afférente à ce remboursement,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1 : autorise le Maire à signer la convention avec la caisse des écoles concernant le remboursement des dépenses de personnel engagées par la ville et estimées pour l'année 2006 à 58 796 €

Article 2 : La recette sera imputée au budget de l'exercice en cours (304-70 871)

Le Maire